



VICE-RECTORAT AUX ÉTUDES

POLITIQUE ACADÉMIQUE 9

NORMES SUR LE BACCALaurÉAT

APPROBATION(S)

Instance d'approbation : Sénat académique
Responsabilité administrative : Vice-rectorat aux études
Date d'approbation : 15 juin 2022
Date d'entrée en vigueur : 15 juin 2022

MODIFICATION(S)

Instance : Sénat académique
Date de modification : 4 avril 2024
Prochaine révision : juin 2027

Le baccalauréat est un programme de formation initiale qui mène au premier grade universitaire, celui de bachelier. L'Université de Sudbury offre des programmes de baccalauréat spécialisé et des programmes de baccalauréat général.

Le baccalauréat spécialisé prépare les étudiantes et étudiants à des études supérieures dans le domaine dans lequel ils se spécialisent. Il peut aussi préparer à un programme professionnel de deuxième cycle menant à un grade, ou encore, selon le contenu du programme, à l'insertion professionnelle dans divers domaines¹. Les programmes de baccalauréat spécialisé durent normalement huit semestres ou plus, et comportent 120 crédits.

Les programmes de baccalauréat général favorisent l'acquisition de connaissances générales et le développement d'un esprit critique et d'une capacité d'analyse de réalités complexes. Ils permettent l'acquisition de connaissances spécialisées dans au moins une discipline ou un domaine, mais à un niveau moins élevé qu'au baccalauréat spécialisé. Il est possible de passer au deuxième cycle sur la base d'un baccalauréat général, en autant que le programme auquel l'on accède en soit un de type professionnel. Les programmes de baccalauréat général durent six ou huit semestres, et comportent 90 ou 120 crédits.

La durée maximale des études pour compléter un programme de baccalauréat est de huit (8) années consécutives. L'étudiante ou l'étudiant qui ne satisfait pas aux exigences de son programme à l'intérieur de la durée maximale mentionnée est exclue ou exclu de son programme par le registraire. Toutefois, l'étudiante ou l'étudiant conserve le droit de présenter une nouvelle demande d'admission.

Le présent document énonce les objectifs des programmes de baccalauréat de l'Université de Sudbury. Il précise aussi les conditions auxquelles l'on peut y être admis, leur structure et les exigences générales qui en découlent, de même que leurs résultats d'apprentissage et les conditions d'obtention de ce grade.

¹ Voir le *Cadre de classification des titres de compétences de l'Ontario*,
<http://www.tcu.gov.on.ca/epep/programs/oqf/certificate11.html>
Politique académique 9

Ces normes valent pour tous les programmes de ce type qui seront créés et offerts par l'Université de Sudbury. Il est entendu qu'elles se prêtent à être précisées, comme dans le cas des exigences particulières des programmes qui reflèteront les disciplines de modules de spécialisation que sont les majeures et les mineures.

1. Objectifs des programmes de baccalauréat

Baccalauréat spécialisé

Le *Cadre de classification des titres de compétences de l'Ontario* stipule que les programmes de baccalauréat spécialisé transmettent « un niveau de sophistication conceptuelle, de connaissance spécialisée et d'autonomie intellectuelle plus élevé que celui associé à un programme de baccalauréat général. Les étudiantes et étudiants apprennent comment mettre en application des cadres théoriques. Ces programmes exigent normalement des étudiantes et étudiants qu'ils préparent, sous supervision, un document de recherche, une thèse, un projet, une exposition ou d'autres exercices. Ils peuvent aussi exiger la réalisation d'autres exercices pratiques ayant pour but de développer certaines aptitudes professionnelles ou de démontrer que l'étudiante ou l'étudiant est prêt à entrer sur le marché du travail². »

En conséquence, et à la lumière des normes de qualifications du baccalauréat spécialisé du Cadre de classification des titres de compétences de l'Ontario, les objectifs des programmes de baccalauréat spécialisé sont d'amener les étudiantes et étudiants à acquérir et/ou à développer :

- Une connaissance approfondie et une compréhension critique des concepts clés, méthodologies, nouveaux développements, approches théoriques et hypothèses associées à une discipline donnée ou à un domaine spécialisé d'une discipline;
- Une vaste compréhension de nombreux champs de pratique importants d'une discipline et des liens entre la discipline et les champs de pratique de disciplines connexes;
- Une capacité développée de réunir, d'examiner, d'évaluer et d'interpréter de l'information, et de comparer la valeur de différentes hypothèses ou d'options novatrices relatives à un ou plusieurs des principaux champs de pratique d'une discipline;
- Une connaissance approfondie et détaillée et une expérience en recherche dans un domaine de la discipline;
- Une aptitude à la pensée critique et à l'analyse dans le contexte et à l'extérieur de la discipline;
- La capacité d'appliquer les connaissances acquises dans un ou plusieurs domaines à l'extérieur de la discipline étudiée;
- Une compréhension des méthodes de recherche ou de création, ou des deux, dans son champ d'études principal;
- La capacité de communiquer de l'information, des arguments ou des analyses, de manière correcte et fiable, de vive voix ou par écrit, à différents publics, spécialistes ou non;
- La capacité d'examiner, de présenter et d'évaluer de manière critique une information quantitative et qualitative;
- La capacité d'employer une gamme de techniques établies;
- Les qualités et les compétences transférables nécessaires à la poursuite d'études supérieures, à l'exercice d'une profession, au service communautaire et à d'autres activités;

² *Cadre de classification des titres de compétences de l'Ontario.*

- La capacité de gérer son propre apprentissage dans des circonstances changeantes, à l'intérieur et à l'extérieur de la discipline, et de choisir un programme d'études supérieures approprié;
- Un comportement conforme à l'intégrité scolaire et à la responsabilité sociale;
- Une compréhension des limites de ses propres connaissances et aptitudes, et une appréciation de l'incertitude, de l'ambiguïté et des limites de ses connaissances, et des répercussions possibles sur son analyse et ses interprétations.

Baccalauréat général

Les objectifs des programmes de baccalauréat général sont d'amener les étudiantes et étudiants à acquérir et/ou à développer:

- Une connaissance et une compréhension générale de nombreux concepts clés, méthodologies, approches théoriques et hypothèses associés à une discipline
- Une vaste compréhension de l'éventail des champs de pratique importants d'une discipline, y compris, selon le cas, du point de vue interdisciplinaire, et des liens entre la discipline et les champs de pratique de disciplines connexes
- La capacité de réunir, d'examiner, d'évaluer et d'interpréter l'information liée à une ou plusieurs des principaux champs de pratique d'une discipline
- Des connaissances détaillées dans un domaine de la discipline
- Une aptitude à la pensée critique et à l'analyse dans le contexte et à l'extérieur de la discipline
- La capacité d'appliquer les connaissances acquises dans un ou plusieurs domaines
- Une compréhension des méthodes d'investigation ou de création ou des deux dans son champ d'études principal, permettant à l'étudiante ou à l'étudiant :
 - d'évaluer la pertinence de diverses méthodes de résolution de problèmes en appliquant des idées et techniques bien établies
 - de formuler et de défendre des arguments ou de résoudre des problèmes à l'aide de ces méthodes
- La capacité de communiquer les résultats d'études ou de travaux de manière précise et fiable, de vive voix ou par écrit, à des auditoires non spécialisés, en utilisant une argumentation structurée et cohérente.
- La capacité d'examiner, de présenter et d'interpréter une information quantitative et qualitative pour :
 - élaborer une argumentation
 - formuler un jugement logique conforme aux principaux concepts, théories et méthodes du ou des sujets à l'étude
- La capacité d'employer une gamme de techniques établies pour :
 - analyser de l'information
 - évaluer la pertinence de diverses méthodes de résolution des problèmes se rapportant aux champs d'études
 - proposer des solutions
- La capacité de faire une application critique de textes érudits et de sources primaires
- Des qualités et compétences transférables nécessaires à la poursuite d'études supérieures, à l'exercice d'une profession, au service communautaire et à d'autres activités exigeant :
 - l'exercice de la responsabilité personnelle et la prise de décisions
 - la capacité de travailler efficacement avec les autres
- La capacité d'établir ses propres besoins d'apprentissage et d'y répondre dans des circonstances changeantes et de choisir un programme d'études supérieures approprié
- Un comportement conforme à l'intégrité scolaire et à la responsabilité sociale

- Une compréhension des limites de ses propres connaissances et des répercussions possibles sur son analyse et ses interprétations.

2. Conditions d'admission

Les conditions d'admission correspondent à celles qui sont énoncées dans le *Règlement des études de premier cycle* de l'Université.

3. Structure des programmes

Le baccalauréat de l'Université de Sudbury se distingue par l'insertion, dans le parcours des étudiants, d'un tronc commun d'envergure réparti sur les quatre années du programme. Ce tronc commun permet l'acquisition, par les étudiantes et les étudiants, d'une formation fondamentale propre à favoriser leur réussite au baccalauréat et au-delà. Au cours du tronc commun s'ajoutent ceux des majeures et mineures pour lesquelles les étudiants optent, de même que les cours aux choix par lesquels les étudiantes et étudiants renforcent leur culture générale.

Le tronc commun permet aux étudiantes et étudiants :

- De renforcer, dès le début de leur programme, leurs compétences du côté de la pensée analytique et critique, de la langue française et de la communication;
- De s'introduire au monde universitaire;
- De se familiariser avec les méthodes de recherche quantitatives et qualitatives;
- De s'initier au leadership;
- De développer leurs compétences en matière de travail d'équipe et de collaboration;
- De s'introduire à l'éthique professionnelle.

3.1 Les quatre années du baccalauréat : survol

3.1.1 Première année

En première année, on met l'accent sur une formation fondamentale. Constituée de cours de niveau 1000 exclusivement, elle est structurée comme suit :

- 3 crédits en rédaction universitaire, et 3 autres en communication;
- 3 crédits en pensée analytique et critique;
- 3 crédits dans le domaine du leadership;
- 3 crédits de préparation aux études universitaires.

Les cinq cours ci-dessus sont obligatoires dans tous les programmes de baccalauréat spécialisé.

Les 15 autres crédits de la première année des programmes de baccalauréat sont consacrés à des cours d'introduction à diverses disciplines, incluant les disciplines de la (des) majeure(s) et, le cas échéant, de la mineure, dans lesquelles on peut normalement prendre un maximum de six crédits en première année.

3.1.2 Deuxième année

La deuxième année des programmes de baccalauréat est l'occasion pour les étudiantes et étudiants de prendre des cours de niveau 2000 où l'on aborde des thèmes généraux dans leur(s) discipline(s) de spécialisation³. Les étudiantes et étudiants s'inscrivent aussi au cours sur les méthodes quantitatives ou au cours sur les méthodes qualitatives, de même qu'au premier cours sur la collaboration et le travail d'équipe de la mineure en leadership. Ils complètent leur horaire avec des cours de niveau 2000 dans d'autres disciplines.

3.1.3 Troisième année

Les étudiants et étudiantes de troisième année prennent des cours de niveau 3000 dans leur(s) discipline(s) de spécialisation, sur des thèmes plus précis⁴. Les étudiantes et étudiants s'inscrivent aussi au cours d'éthique professionnelle de même qu'au deuxième cours sur la collaboration et le travail d'équipe de la mineure en leadership. Ils complètent leur horaire avec des cours au choix de niveau 2000 et 3000, dans d'autres disciplines.

3.1.4 Quatrième année

En quatrième année, les étudiantes et étudiants s'inscrivent aux cours de quatrième année (niveau 4000) dans leur discipline de spécialisation⁵, et effectuent leur stage⁶. Ils s'inscrivent aussi aux derniers cours de niveau 2000 et 3000 qu'ils doivent réussir dans leur(s) discipline(s) de spécialisation. Elles et ils complètent leur horaire avec des cours de niveau 2000 et 3000 dans leur discipline ou avec des cours au choix dans d'autres disciplines, le cas échéant.

N.B. Les étudiantes et étudiants doivent réussir un minimum de 9 crédits de niveau 3000 dans la discipline d'une majeure.

3.2 Composantes des programmes

Tous les programmes de baccalauréat ont la même structure ternaire, comprenant:

- Un tronc commun;
- Un, deux, ou trois modules de spécialisation⁷, et;
- Des cours au choix.

³ Dans le cas de la philosophie, par exemple, des cours en éthique appliquée ou encore sur les grands courants de la philosophie seraient de niveau 2000.

⁴ Par exemple, en philosophie, l'existentialisme, un grand philosophe (par exemple Kant) ou encore la philosophie du droit.

⁵ Il s'agit de la discipline de la majeure dans les parcours avec une majeure, ou de la discipline de l'une des deux majeures dans le parcours avec deux majeures, au choix des étudiants.

⁶ Les étudiants qui optent pour le parcours avec deux majeures s'inscriront au séminaire interdisciplinaire d'une de leurs deux majeures, et au stage dans la discipline de l'autre majeure. Ils remplaceront le séminaire interdisciplinaire qu'ils ne prendront pas dans une des deux disciplines par 6 crédits de niveau 2000 ou 3000 dans cette discipline. De même, ils remplaceront le stage qu'ils ne prendront pas dans une des deux disciplines par 6 crédits de niveau 2000 ou 3000 dans cette discipline.

⁷ La mineure en leadership du tronc commun ne constitue pas l'un de ces modules.

3.2.1 Tronc commun (33 crédits)

Le tronc commun comprend 33 crédits, dont une mineure en leadership de 24 crédits.

Les cours du tronc commun sont les suivants:

Mineure en leadership (24 crédits)

- UNIV 1001 (3 crédits) Préparation aux études universitaires
- UNIV 1002 (3 crédits) Rédaction universitaire
- UNIV 1003 (3 crédits) Communication et argumentation
- UNIV 1004 (3 crédits) Pensée analytique et critique
- UNIV 1005 (3 crédits) Exercice du leadership
- UNIV 2001 (3 crédits) Travail d'équipe et collaboration I
- UNIV 3001 (3 crédits) Travail d'équipe et collaboration II
- UNIV 3002 (3 crédits) Éthique professionnelle

Un cours parmi :

- MTHD 2001 (3 crédits) Méthodes quantitatives;
ou
- MTHD 2002 (3 crédits) Méthodes qualitatives.

Et un stage

- UNIV 4001 (6 crédits) Stage

Nota bene: lors de sa réunion du 4 avril 2024, le Sénat académique a mis en veilleuse les articles 3.2.2, 3.2.3, 3.3 et l'article 4 des *Normes sur le baccalauréat*, et ce pour la durée de l'entente de septembre 2023 avec l'Université d'Ottawa.

3.2.2 Modules de spécialisation (de 42 à 84 crédits)

Dans chacune des disciplines dans lesquelles l'Université de Sudbury offre des programmes de baccalauréat, les étudiantes et étudiants ont accès à deux types de modules de spécialisation parmi ceux qui sont courants dans les établissements universitaires ontariens, en l'occurrence :

- La majeure (42 crédits)
- La mineure (24 crédits)

Trois parcours sont possibles au baccalauréat à l'Université de Sudbury, qui permettent aux étudiantes et étudiants de combiner des modules de spécialisation. Ces parcours sont en sus de la mineure en leadership, qui est obligatoire dans tous les programmes de baccalauréat de l'Université. Le nombre de crédits entre parenthèses est celui que les étudiantes et étudiants doivent obtenir, au total, dans le cadre de leur(s) module(s) de spécialisation.

- Deux majeures (84 crédits)
ou
- une majeure une mineure (66 crédits)
ou
- une majeure (42 crédits)

3.2.3 Cours au choix (9 à 51 crédits⁸)

Les cours au choix peuvent être pris dans n'importe quelle discipline dans laquelle l'université offre des cours, hormis leurs disciplines de spécialisation. Leur nombre varie en fonction du nombre de crédits requis par la combinaison de majeures et de mineures retenue par une étudiante ou un étudiant. Plus le nombre de crédits requis pour satisfaire aux exigences des modules de spécialisation est élevé, moindre est le nombre de crédits au choix auxquels l'on peut s'inscrire.

3.3 Structure des modules de spécialisation

Les modules de spécialisation, en l'occurrence la majeure et la mineure, permettent aux étudiantes et étudiants de se spécialiser à des degrés divers dans deux, ou encore trois disciplines. Un module comprend normalement des cours dans une seule discipline, quoique des cours dans des disciplines connexes puissent y figurer. Les cours y sont obligatoires ou optionnels.

Normalement, les modules de spécialisation sont imbriqués, la majeure étant constituée de la mineure et de crédits supplémentaires.

Le présent document décrit la structure proposée pour chacun de ces modules. Les codes sont ordonnés de manière numérique afin d'illustrer la séquence chronologique des cours auxquels ils se rapportent. Ils sont ensuite ordonnés de manière alphabétique (titres des cours) au sein de chaque niveau numérique (1000, 2000, 3000 et 4000).

3.3.1 Mineure (24 crédits)

Cours obligatoires

- 6 crédits de niveau 1000 dans la discipline de la mineure

Cours optionnels (18 crédits)

- 18 crédits de niveaux 2000 et 3000 dans la discipline de la mineure

3.3.2 Majeure (42 crédits)

La majeure se distingue de la mineure par l'inclusion, dans ses exigences, d'un séminaire interdisciplinaire, de même que de 12 crédits supplémentaires de niveau 2000 et 3000 dans la discipline.

Cours obligatoires (12 crédits)

- 6 crédits de niveau 1000 dans la discipline de la majeure

⁸ Le nombre de crédits au choix est de :

- 9 pour les étudiantes et étudiants inscrites ou inscrits à deux majeures;
- 27 pour les étudiantes et étudiants inscrites ou inscrits à une majeure et une mineure;
- 51 pour les étudiantes et étudiants inscrites ou inscrits à une majeure.

- A 4002 Séminaire interdisciplinaire⁹ (6 crédits)

Cours obligatoires (30 crédits)

- 30 crédits de niveaux 2000 et 3000 dans la discipline de la majeure, dont au moins 9 crédits de niveau 3000¹⁰.

Majeur bidisciplinaire 'pré-enseignement'

Pour les étudiantes et étudiants qui cherchent à satisfaire aux conditions d'admission du baccalauréat en éducation, mais sans se spécialiser de manière importante dans une discipline en particulier.

La majeure bidisciplinaire 'pré-enseignement' comporte 30 crédits dans la discipline d'une première matière enseignable et 12 dans la discipline d'une seconde matière enseignable, répartis comme suit :

Cours obligatoires (12 crédits)

- 6 crédits de niveau 1000 dans la discipline d'une première matière enseignable
- 6 crédits de niveau 1000 dans la discipline d'une seconde matière enseignable

Cours optionnels (30 crédits)

- 30 crédits de niveaux 2000 et 3000, dont :
- 24 crédits dans la discipline de la première matière enseignable
- 6 crédits dans la discipline de la seconde matière enseignable

N.B. : Parmi les 30 crédits optionnels, 9 devront être de niveau 3000.

4. Exigences des programmes

Les exigences des programmes de baccalauréat sont les suivantes :

Mineure en leadership (24 crédits)

- UNIV 1001 (3 crédits) Préparation aux études universitaires
- UNIV 1002 (3 crédits) Rédaction universitaire
- UNIV 1003 (3 crédits) Communication et argumentation
- UNIV 1004 (3 crédits) Pensée analytique et critique
- UNIV 1005 (3 crédits) Exercice du leadership
- UNIV 2001 (3 crédits) Travail d'équipe et collaboration I
- UNIV 3001 (3 crédits) Travail d'équipe et collaboration II
- UNIV 3001 (3 crédits) Éthique professionnelle

Un cours parmi :

- MTHD 2001 (3 crédits) Méthodes quantitatives;
- ou
- MTHD 2002 (3 crédits) Méthodes qualitatives.

⁹ Les séminaires interdisciplinaires sont dans la discipline de la majeure, de même que dans celle avec laquelle cette discipline est jumelée aux fins dudit séminaire.

¹⁰ La majeure comporte six crédits de niveau 1000, 15 crédits de niveau 2000, 9 crédits de niveau 3000 et 12 crédits de niveau 4000.

Et un stage

- UNIV 4001 (6 crédits) Stage

et

- une majeure dans une discipline et une seconde majeure dans une autre discipline;

ou

- une majeure dans une discipline et une mineure dans une autre discipline;

ou

- une majeure;

et

- Cours au choix

Les combinaisons de majeures et de mineures ci-dessus sont telles que trois parcours sont possibles au baccalauréat, dont les exigences respectives sont précisées ci-dessous.

4.1 Baccalauréat avec majeure en A et majeure en B

51 crédits obligatoires

- Cours 1000 dans la discipline de la première majeure (6 crédits)
- Cours 1000 dans la discipline de la deuxième majeure (6 crédits)
- UNIV 1001 (3 crédits) Préparation aux études universitaires
- UNIV 1002 (3 crédits) Rédaction universitaire
- UNIV 1003 (3 crédits) Communication et argumentation
- UNIV 1004 (3 crédits) Pensée analytique et critique
- UNIV 1005 (3 crédits) Exercice du leadership
- UNIV 2001 (3 crédits) Travail d'équipe et collaboration I
- UNIV 3001 (3 crédits) Travail d'équipe et collaboration II
- UNIV 3001 (3 crédits) Éthique professionnelle

- MTHD 2001 (3 crédits) Méthodes quantitatives
ou
- MTHD 2002 (3 crédits) Méthodes qualitatives

- UNIV 4001 (6 crédits) Stage

- A 4002 Séminaire interdisciplinaire (6 crédits)
ou
- B 4002 Séminaire interdisciplinaire¹¹ (6 crédits)

21 crédits optionnels de niveau 2000 dans la discipline A, dont un cours interdisciplinaire

9 crédits optionnels de niveau 3000 dans la discipline A

¹¹ Les étudiants qui optent pour le parcours avec deux majeures s'inscriront au séminaire interdisciplinaire d'une de leurs deux majeures, et aux stages dans la discipline de l'autre majeure. Ils remplaceront le séminaire interdisciplinaire qu'ils ne prendront pas dans une des deux disciplines par 6 crédits de niveau 2000 ou 3000 dans cette discipline. De même, ils remplaceront le stage qu'ils ne prendront pas dans une des deux disciplines par 6 crédits de niveau 2000 ou 3000 dans cette discipline.

21 crédits optionnels de niveau 2000 dans la discipline B, dont un cours interdisciplinaire

9 crédits optionnels de niveau 3000 dans la discipline B

9 crédits au choix parmi tous les cours 1000, 2000 et 3000 de l'Université de Sudbury

4.2 Baccalauréat avec majeure en A et mineure en B

51 crédits obligatoires

- Cours 1000 dans la discipline de la majeure (6 crédits)
- Cours 1000 dans la discipline de la mineure (6 crédits)
- UNIV 1001 (3 crédits) Préparation aux études universitaires
- UNIV 1002 (3 crédits) Rédaction universitaire
- UNIV 1003 (3 crédits) Communication et argumentation
- UNIV 1004 (3 crédits) Pensée analytique et critique
- UNIV 1005 (3 crédits) Exercice du leadership
- UNIV 2001 (3 crédits) Travail d'équipe et collaboration I
- UNIV 3001 (3 crédits) Travail d'équipe et collaboration II
- UNIV 3001 (3 crédits) Éthique professionnelle

- MTHD 2001 (3 crédits) Méthodes quantitatives
ou
- MTHD 2002 (3 crédits) Méthodes qualitatives

- UNIV 4001 Stage (6 crédits)
- A 4002 Séminaire interdisciplinaire (6 crédits)

15 crédits optionnels de niveau 2000 dans la discipline A, dont un cours interdisciplinaire

9 crédits optionnels de niveau 3000 dans la discipline A, dont un cours interdisciplinaire

18 crédits optionnels de niveau 2000 ou 3000 dans la discipline B

27 crédits au choix parmi tous les cours 2000 et 3000 de l'Université de Sudbury

4.3 Baccalauréat avec majeure

45 crédits obligatoires

- Cours 1000 dans la discipline de la majeure (6 crédits)
- UNIV 1001 (3 crédits) Préparation aux études universitaires
- UNIV 1002 (3 crédits) Rédaction universitaire
- UNIV 1003 (3 crédits) Communication et argumentation
- UNIV 1004 (3 crédits) Pensée analytique et critique
- UNIV 1005 (3 crédits) Exercice du leadership
- UNIV 2001 (3 crédits) Travail d'équipe et collaboration I
- UNIV 3001 (3 crédits) Travail d'équipe et collaboration II
- UNIV 3001 (3 crédits) Éthique professionnelle

- MTHD 2001 (3 crédits) Méthodes quantitatives
ou
- MTHD 2002 (3 crédits) Méthodes qualitatives

- UNIV 4001 Stage (6 crédits)
- A 4002 Séminaire interdisciplinaire (6 crédits)

15 crédits optionnels de niveau 2000 dans la discipline de la majeure, dont un cours interdisciplinaire

9 crédits optionnels de niveau 3000 dans la discipline de la majeure, dont un cours interdisciplinaire

51 crédits au choix parmi tous les cours 2000 et 3000 de l'Université de Sudbury

5. Résultats d'apprentissage

Les compétences générales que le titulaire d'un baccalauréat doit pouvoir démontrer sont les suivantes :

5.1 Profondeur et ampleur des connaissances

- Connaissance approfondie et compréhension critique des concepts clés, méthodologies, nouveaux développements, approches théoriques et hypothèses associées à une discipline donnée, ou à un domaine spécialisé d'une discipline
- Vaste compréhension de nombreux champs de pratique importants d'une discipline, y compris, selon le cas, du point de vue interdisciplinaire, et des liens entre la discipline et les champs de pratique de disciplines connexes
- Capacité développée :
 - De réunir, d'examiner, d'évaluer et d'interpréter de l'information;
 - De comparer la valeur de différentes hypothèses ou d'options novatrices relatives à un ou plusieurs des principaux champs de pratique d'une discipline.
- Connaissance approfondie et détaillée et expérience en recherche dans un domaine de la discipline;
- Aptitude à la pensée critique et à l'analyse dans le contexte et à l'extérieur de la discipline
- Capacité d'appliquer les connaissances acquises dans un ou plusieurs domaines à l'extérieur de la discipline étudiée

5.2. Connaissance des concepts et des méthodologies / Recherche et érudition

Compréhension des méthodes de recherche ou de création, ou des deux, dans son champ d'études principal, permettant à l'étudiante ou à l'étudiant

- D'évaluer la pertinence de différentes méthodes de résolution de problèmes en faisant usage d'idées et de techniques bien établies
- De formuler et d'étayer des arguments ou de résoudre des à l'aide de ces méthodes

- c. De décrire et de commenter certains aspects de la recherche courante ou des études avancées actuelles

5.3. Aptitudes à communiquer

Capacité de communiquer de l'information, des arguments ou des analyses, de manière correcte et fiable, de vive voix ou par écrit, à différents publics, spécialistes ou non, grâce à une argumentation structurée et cohérente, et, au besoin, fondée sur les concepts et techniques clés de la discipline.

5.4. Application des connaissances

- a. Capacité d'examiner, de présenter et d'évaluer de manière critique une information quantitative et qualitative pour
 - i. Élaborer une argumentation
 - ii. Formuler des jugements logiques conformes aux principaux concepts, théories et méthodes du ou des sujets à l'étude
 - iii. Appliquer les concepts, principes techniques d'analyse sous-jacents, dans le contexte et à l'extérieur de la discipline
 - iv. Au besoin, appliquer ces connaissances au processus créatif
- b. Capacité d'employer une gamme de techniques établies pour
 - i. Entreprendre une évaluation critique d'arguments, d'hypothèses, de concepts abstraits et d'informations
 - ii. Proposer des solutions
 - iii. Formuler des questions appropriées dans le but de résoudre un problème
 - iv. Résoudre un problème ou créer une nouvelle œuvre
- c. Capacité de faire une application critique de textes érudits et de sources primaires

5.5. Habiletés professionnelles / autonomie

- a. Qualités et les compétences transférables nécessaires à la poursuite d'études supérieures, à l'exercice d'une profession, au service communautaire et à d'autres activités requérant :
 - i. Le sens de l'initiative, de la responsabilité personnelle et de l'obligation de rendre compte, dans des contextes personnels et collectifs
 - ii. La capacité de travailler efficacement avec les autres
 - iii. La prise de décisions dans des situations complexes
- b. La capacité de gérer son propre apprentissage dans des circonstances changeantes, à l'intérieur et à l'extérieur de la discipline, et de choisir un programme d'études supérieures approprié.
- c. Comportement conforme à l'intégrité scolaire et à la responsabilité sociale.

5.6. Conscience des limites de sa connaissance

Compréhension des limites de ses propres connaissances et aptitudes, et appréciation de l'incertitude, de l'ambiguïté et des limites de ses connaissances, et des répercussions possibles sur son analyse et ses interprétations.

6. Conditions d'obtention du diplôme

Les conditions d'obtention du diplôme correspondent à celles qui sont énoncées dans le *Règlement des études de premier cycle* de l'Université.

7. Prochaine révision

Cette politique sera révisée aux cinq (5) ans ou plus tôt, au besoin